



## Déclaration du SNUipp-FSU 80 à la CAPD du 12 mai

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs,

Depuis la publication du protocole sanitaire ce dimanche 3 mai, les enseignant-es sont engagé-es dans la réflexion autour de la ré-ouverture des écoles à compter du 11 mai. « Engagé-es » à marche forcée car nous estimons que les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour assurer une reprise sécurisée. Le gouvernement a pourtant choisi la réouverture des écoles, privilégiant l'aspect économique plutôt que la sécurité sanitaire. « Engagé-es » à marche forcée car depuis le 4 mai, les annonces s'enchaînent (celles des municipalités prenant parfois les devants, et reléguant au second plan les informations de l'Éducation nationale), et les injonctions ne cessent de pleuvoir (informations à faire remonter aux IENs, à transmettre aux familles, à traiter...) le tout dans un calendrier qui s'affole, rendant cette reprise anxiogène pour une grande majorité de la profession.

La réouverture des écoles le 11 mai serait, selon le premier ministre, un « impératif de justice sociale ». Nous ne pouvons que nous en réjouir ! Mais où est la justice sociale quand le choix est prétendument laissé aux familles ? Car il y aura les parents qui devront impérativement remettre leurs enfants à l'école pour pouvoir travailler (et à ce sujet le ministre du travail a annoncé la fin du dispositif de chômage partiel dès le 1er juin pour les parents qui ne mettront pas leur enfant à l'école ! Y a-t-il là un quelconque choix possible?), et ceux, privés d'emplois, qui feront probablement le choix de garder leurs enfants chez eux, pour se protéger.

Concernant les modalités de réouverture potentielle des écoles à partir du 11 mai, nous regrettons que les organisations syndicales que nous représentons ici, tout comme les fédérations de parents d'élèves, n'aient à aucun moment été consultées sur les demandes et informations transmises aux enseignant-es du département ! Le Conseil scientifique Covid-19 considère pourtant comme « essentiel que les enseignants et les parents d'élèves soient associés tout au long du processus de réouverture des écoles ».

Au niveau départemental, le SNUipp-FSU 80 a écrit aux IEN pour rappeler que 2 jours de prérentrée sont possibles, puisque notre ministre s'est exprimé en ce sens lors du CTM du 5 mai, tout comme la rectrice l'avait fait préalablement lors du groupe de travail académique du 29 avril. De nombreux collègues directeurs/trices nous ont fait part de leur désarroi face à l'obstination de vos services quant à une reprise imposée le 12 mai. Il n'est plus possible que les annonces du ministre, de la rectrice, des IEN se suivent et se contredisent sans cesse, plongeant parents d'élèves et personnels enseignants dans le trouble, générateur de stress et de fortes inquiétudes ! Par ailleurs, nous vous rappelons que le SNUipp-FSU, avec le SE-UNSA et le SGEN-CFDT, appellent les personnels à utiliser si besoin une semaine complète de pré-rentrée, et notre demande a déjà réuni 60000 signatures d'enseignant-es. Il est indispensable d'enfin prendre en compte la parole des premiers concerné-e-s par la réouverture des écoles !

Il apparaît que le binôme collectivité locale/équipe enseignante, désigné—dans le protocole comme étant celui qui décidera de la faisabilité de la réouverture de l'école, donne une place prépondérante à la mairie. L'équipe enseignante, par la voix du directeur-trice, peut être amenée à identifier des situations ne répondant pas aux exigences sanitaires. Elle doit être entendue dès lors qu'elle émet des réserves quant au respect du protocole. L'impossibilité à faire respecter le protocole doit avoir pour conséquence le maintien de la fermeture de l'école. Au 8 mai, de nombreuses écoles n'avaient toujours pas reçu les masques pour accueillir les élèves. Nous avons des retours de collègues directeurs nous indiquant n'avoir pas reçu suffisamment de masques pour l'ensemble du personnel exerçant dans l'école, comment est-ce possible ? En effet, seuls les enseignants en classe auront les masques, le directeur déchargé, l'AESH n'en auront pas.

Lors du CTSD du 28 avril, vous avez affirmé que l'ensemble des personnels serait formé aux gestes barrière avant le 11 mai. Or cela n'a pas été le cas. Pourriez-vous nous éclairer sur cette question ? Est-ce seulement les réunions webinaires qui sont le lien pour la formation aux gestes barrière (formation pour les directeurs et directrices uniquement) ?

Vous avez donné des ASA aux collègues ne pouvant se rendre physiquement sur leur lieu de travail. Néanmoins, ces collègues souhaitent poursuivre le travail en distanciel mis en place avec leurs élèves depuis le début de ce confinement. S'ils ne peuvent assurer le distanciel, et uniquement dans ce cas, une Autorisation Spéciale d'Absence leur sera accordée. Nous aimerions connaître le nombre de collègues concernés par ces ASA ainsi que les critères d'attribution. Les collègues en ASA percevront-ils toujours les indemnités ? Leur AGS sera-t-il amputé du nombre de jours d'absence ?

Lors du CHSCTA du 3 avril, à la question de la FSU sur les surcoûts générés par le confinement pour maintenir la continuité administrative ou pédagogique (du type dépassement de forfait téléphonique, achat de cartouches d'encre...), madame la rectrice avait annoncé que tous les frais seront pris en charge, et il a été précisé de garder toutes preuves des dépenses. Comment comptez-vous diffuser cette information auprès des personnels ? Un formulaire type va-t-il voir le jour ?

Les salaires versés en avril et en mai ayant été identiques à ceux du mois précédant, concernant le versement des payes pour les mois prochains, pouvez-vous nous garantir que certains trop perçus ne seront pas repris d'un seul coup et qu'une communication envers les personnels sera prévue pour les avertir ?

Nous allons examiner ce jour les départs en formation CAPPEI à la rentrée 2020 ainsi que les recours relatifs aux refus des collègues à obtenir un temps partiel.

En ce qui concerne les temps partiels, le SNUipp-FSU rappelle son opposition à la limitation des droits des personnels et défend leur droit à choisir le temps de travail voulu, sans conditions. Cette restriction des droits est due à un manque de moyens dont les collègues ne sont pas responsables, et que nous dénonçons depuis plusieurs années maintenant. Le SNUipp-FSU défendra tous les recours car le temps partiel est un droit pour tous et interviendra plus particulièrement sur le recours d'une collègue dont le refus nous paraît incompréhensible.

Quant aux départs en formation CAPPEI, nous souhaiterions que la circulaire départ en CAPPEI soit diffusée plus largement à la profession, comme nous l'avons dit en CTSD et en CDEN. En effet, nous ne la trouvons ni dans les circulaires de l'inspection académique, ni sur Iprof. Cette difficulté de communication peut expliquer le nombre très peu élevé de participant-es. Nous ne comprenons pas que cette circulaire ne soit pas diffusée par l'intermédiaire de Iprof. Il devient urgent de solliciter les collègues à s'engager ds cette formation afin de pouvoir palier aux postes non pourvus et répondre à une demande de plus en plus pressante afin de créer d'avantage de RASED. Sur cette liste de candidatures, nous ne voyons que celles qui ont obtenu un avis favorable, or nous savons que d'autres collègues ont postulé pour ces départs en formation. Est-ce à dire qu'ils ont eu un avis défavorable ? Pourquoi n'avons-nous pas reçu la liste entière des candidats ? Vous avez répondu vouloir informer au mieux les personnels pour les départs en formation, comment allez-vous donc vous y prendre concrètement ?

Nous souhaiterions revenir sur les situations de plusieurs collègues qui partiront en formation CAPPEI. Enfin, nous aimerions connaître la date du CRPE.